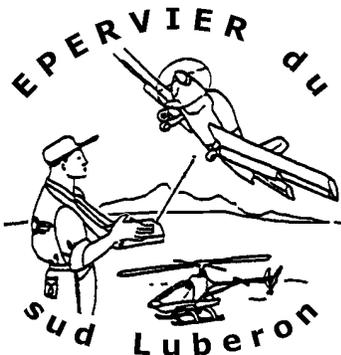


Club d'aéromodélisme Epervier du sud Luberon – FFAM 3020/0347/84  
C/° ARNOULD Philippe  
Quartier des Péliboux  
84240 La Tour d'Aigues  
Tél. : 06.81.21.75.89 ou 04.42.25.12.80  
<http://epervier.sudluberon.free.fr/>  
Mel : epervier.sudluberon@free.fr  
Mel avec pièce jointe : fichier.arnould@free.fr

le 6 septembre 2004



Mairie de Pertuis  
Monsieur le Maire  
BP 37  
84121 Pertuis cedex

A l'attention de Monsieur le Maire **André BOREL**

N/ref : MaiPer04-5.doc

Objet : demande de dérogation pour réaliser des feux de barbecue au Farigoulier

Monsieur le Maire,

Conformément au récent arrêté préfectoral SI2003-03-14-0020-DDAF nous vous demandons les dérogations suivantes pour :

- utiliser un barbecue situé dans la zone de préparation des aéromodèles de la piste d'aéromodélisme du Farigoulier. Le combustible serait du charbon de bois. En cas de besoin une source d'eau équipé d'un tuyau est disponible à proximité de celui-ci. Le barbecue est verrouillé par une plaque métallique en cas d'absence des membres du club. Cette dérogation permanente serait évidemment valide lorsque la vitesse du vent serait inférieure à une limite à convenir ensemble.
- réaliser un méchoui le **dimanche 10 octobre** prochain à l'occasion de la fête annuel du club. Comme les années précédentes, ce méchoui serait réalisé à même le sol avec des grilles spécialement aménagées pour retenir les braises. Avec votre accord, ce foyer serait situé à côté du barbecue indiqué plus haut. En cas de besoin, un autre emplacement peut être étudié ensemble avec vos services.

Une photo ci-jointe illustre les emplacements indiqués dans ce courrier. Pouvez-vous nous transmettre votre accord d'ici la fin septembre afin de nous permettre de gérer les invitations ?

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

Philippe ARNOULD

Copies : Service des sports, SMAVD, Piste Pertuis (JM TEMPIER)

**Demandes de dérogation pour réaliser des feux de barbecue dans la zone  
située à proximité de la piste d'aéromodélisme du Farigoulier**

